



ARRETE
*portant désignation des membres du jury d'examen
pour l'année universitaire 2020-2021*

Master 2 sélectif - 2ème année
Economie (Economics)

Economic theory and econometrics

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6-1, L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-45,
Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2018-01 du 13 février 2018, relative aux capacités d'accueil et
aux modalités d'admission en première ou deuxième année de certaines mentions de Master, notamment son article
2,

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire **2020/2021**, membre du jury d'examen de la session 1

Master 2 sélectif - 2ème année
Economie (Economics)
parcours
Economic theory and econometrics

- M. YAMASHITA TAKURO, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR
- M. MEDDAHI NOUR, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- M. DIAS DE BRITO GOMES RENATO, Vacataire-fonctionnaire

Article 2

Le jury sera présidé par :

M. YAMASHITA TAKURO, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPERIEUR

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant
participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 02/10/2020


La présidente de l'Université,
Corinne MASCALA